

Publiée le **14 NOV. 2024**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Date de convocation : 31 octobre 2024**

**Séance du conseil municipal : 6 novembre 2024**

Le 6 novembre 2024, à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal de Moulleron-le-Captif, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacky GODARD, Maire.

**Membres présents :** Monsieur Jacky GODARD, Madame Gisèle SEWERYN, Monsieur Pascal THIBAUT, Madame Mireille PIVETEAU, Monsieur Pascal MARTEAU, Madame Sandrine TARAUD, Monsieur Raymond PAQUIER, Monsieur Stéphane PERCOT, Monsieur Serge TESSON, Monsieur Thierry ROLANDO, Monsieur Hervé BEAULIEU, Monsieur Philippe FOUCHER, Madame Elisabeth BELLON, Madame Carole BOUCHET, Madame Emilie MASSEY, Monsieur Vincent SAUNIER, Madame Lucie MARTIN,

**Membres excusés :** Madame Catherine PAVAGEAU (donne pouvoir à Monsieur Pascal MARTEAU), Madame Rachel BODIN (donne pouvoir à Monsieur Vincent SAUNIER), Monsieur Olivier BARON, Madame Marie COUTANCEAU, Madame Renée-Noëlle BOUILLANT, Monsieur Pierre BUTON.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de conseillers présents : 17

Nombre de conseillers votants : 19

**Secrétaire de séance :** Madame Carole BOUCHET

---

**N° 2024-D107 – VOTE D'UNE SUBVENTION AU BENEFICE DU CCAS DE MOUILLERON LE CAPTIF**

**Rapporteur : Pascal MARTEAU**

Monsieur Pascal Marteau, adjoint aux finances, rappelle que le Centre Communal d'Action sociale est un établissement public administratif chargé d'animer et de coordonner l'action sociale municipale sur le champ de la solidarité et de la gérontologie, principalement. Il exerce ses compétences en matière d'action sociale générale, conformément aux articles L 123-4 à L 123-9 du code de l'action sociale et des familles, qui précise les attributions de cet établissement public.

Afin que le CCAS puisse couvrir ses dépenses et exercer ses missions conformément à la politique d'action sociale définie, Monsieur Pascal MARTEAU propose de verser une subvention de fonctionnement d'un montant de 48 000.00 € au titre de l'année 2024.

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu le budget communal 2024,*

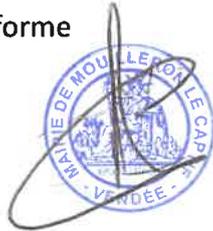
*Considérant la volonté communale de soutenir le CCAS afin de lui permettre de mettre en œuvre sa politique d'action sociale*

Après avoir délibéré et voté à main levée, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'attribution d'une subvention de 48 000,00 € au profit du CCAS de la commune,
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2024,
- **AUTORISE** le Maire à signer les documents à intervenir.

Pour extrait conforme  
Le Maire

Jacky GODARD



La secrétaire

Carole BOUCHET

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Carole Bouchet", written over the printed name.